

Audience SUD Education/Snudi-FO/CGT
Educ'action/SE-Unsa Education avec MM.Auverlot
et Mahieux (IA et IEN-adjoint) sur les PES
Mardi 1^{er} février 2011

Syndicats : les PES sont tous en classe en responsabilité jusqu'à la fin de l'année. A la surcharge de travail s'ajoute une grande " souffrance au travail ". Les PES travaillent toute la semaine, et préparent leurs cours le soir, le mercredi et le week-end. De surcroît, on ajoute à leur service à temps complet des " mercredis de formation ". Nous demandons le maintien de cette formation, mais sur des jours de " décharge " de service, donc sur des jours de classe.

IA : Nous avons des problèmes de remplacement sur les absences courtes, donc il ne sera pas possible de remplacer les PES. De toutes façons, il n'y aura pas de décharge de service pour les PES !

Syndicats : Si vous ne voulez pas leur alléger le temps de responsabilité en classe, il est toujours possible de permettre aux PES de ne pas faire tout ou partie des 108 heures annualisées, les aides personnalisées (AP) par exemple.

IA : Non ! Les 60 heures d'AP font partie intégrante de la classe. Les AP seront regardés par les formateurs.

Syndicats : Dans les faits, avec les 24 heures de cours + les AP + les mercredis de formation, les PES font plus que les titulaires. Quand vont-ils pouvoir préparer leurs cours ?

IA : Pour les PES les plus en difficulté, nous allons voir si nous ne pouvons pas rendre ces " mercredis de formation " facultatifs. Mais je ne peux pas vous donner de réponse pour l'instant.

Syndicats : De nombreux PES se plaignent d'un manque de suivi par les IMF. Ils souhaitent bénéficier d'un stage massé de 3 ou 4 semaines avant la fin de l'année scolaire pour avoir le temps d'analyser leur pratique, d'échanger et de rechercher.

IA : Il y a déjà eu un stage de 60 heures (15 jours) centré sur l'exercice du métier, c'est suffisant. Nous savons mettre en place des plans de formation. La formation du Master-2 à l'université Paris 12 est équivalente à la formation qui était dispensée aux PE2.

Syndicats : Mais tous les étudiants se présentant au concours ne font forcément de Master-2 professionnel ! Il y a de nombreux étudiants en master-2 disciplinaire.

IA : Nous allons adapter les réponses en fonction du cursus des étudiants, notamment en individualisant les plans de formation.

Syndicats : Il paraît que les PES en difficulté auront plus de visites que

les autres. Est-ce que cela ne va pas rajouter du stress au stress ?

IA : Si on a peur d'être visité, il ne faut pas faire ce métier ! Les mercredis de formation vont servir à identifier les premières difficultés. En tant que président du jury, je prendrai en compte les difficultés. Je n'ai pas l'intention de faire un plan de licenciement massif.

Il y a chez les PES une grande différence entre la difficulté ressentie et la difficulté réelle. Les IMF identifient chez les stagiaires des difficultés tout à fait surmontables.

Syndicats : Quelles seront les conditions de titularisation ? Pourquoi le recteur de Créteil a-t-il fait le choix d'une inspection pour tous les PES ? Ce n'est pas le cas dans toutes les académies.

IA : Je défends l'inspection pour tous les stagiaires. Elle aura lieu en mars/avril et sera assurée par un IEN qui rédigera un rapport bref et simplifié, attestant de la capacité du stagiaire à entrer dans la fonction publique.

Dans à peu près 10 % des cas (PES rencontrant des difficultés), on essaiera de mettre en place des dispositifs pour améliorer la pratique du PES et on repoussera l'inspection en mai-juin.

Le 1^{er} bilan du stage pour les PES se fait le 2 février et le 9 mars.

Il y aura le 4 avril le rapport du tuteur.

La commission terminale avec l'IEN se tiendra en mai.

Il y aura, pour moi, en tant que président du jury académique de titularisation, 3 catégories de stagiaires :

- les enseignants qui n'ont pas de vrais problèmes (immense majorité) ;*
- les enseignants qui rencontrent des difficultés mais qui arriveront à les surmonter (ils seront renouvelés, donc devront être stagiaire une année supplémentaire) ;*
- les enseignants qui ne pourront pas être titularisés (ceux qui ne maîtrisent pas le français correctement, ceux qui ne travaillent pas et font de la garderie, ceux dont la conduite de classe ne pourra pas s'améliorer, ceux qui n'ont rien à faire dans l'éducation du fait de leur attitude raciste, etc.). Cela ne concernera que très peu de stagiaires, pas plus que les PE2 les années précédentes. Par contre, je serai intraitable là-dessus.*

Syndicats : Les stagiaires seront-ils prévenus de la date de l'inspection ?

IA : Oui !

Syndicats : Combien de temps à l'avance ? 1 semaine, 15 jours ?

IA : Oui. Je disposerai donc de 3 documents pour apprécier l'aptitude des stagiaires à être titularisés :

- le rapport de l'IMF (tuteur) ;*
- le rapport de l'IEN (ce n'est pas un " rapport-conseil " mais une analyse de la capacité du stagiaire à devenir enseignant) ;*
- l'avis de l'IEN.*

Ceux qui auront des difficultés devront se présenter à un entretien avant la tenue du jury académique de titularisation.

Syndicats : Les PES pourront-ils consulter leur dossier ?

IA : oui.

Syndicats : Quelle sera l'évolution de la formation l'année prochaine ?

IA : Nous travaillons actuellement à la mise en place d'un master en alternance pour des étudiants de Seine-Saint-Denis avec une journée de stage filé par semaine. Ce stage serait rémunéré et l'étudiant aurait un contrat de travail.

Syndicats : Qu'en est-il du stage de formation de 3 semaines des T1 ?

IA : Je verrai en fonction des capacités de remplacement.